



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur Michel SMEETS** demeurant La Salte 3 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **La Salte, 3 et 5 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section E n°799K, 800F.

La demande vise les travaux suivants : **transformation et extension d'une habitation unifamiliale** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- L'emprise au sol de l'ensemble des volumes secondaires est supérieure à 85% de l'emprise au sol du volume principal ;
- L'emprise bâtie par rapport à la superficie constructible de la parcelle ;
- La toiture plate du volume secondaire qui n'est ni un élément de jonction ou d'articulation entre deux ou plusieurs volumes à toiture à versants ;
- La toiture plate n'est pas aménagée comme toiture-terrasse ou toiture végétale ;
- Les auvents du volume secondaire ;
- L'utilisation de panneaux fibro-ciment comme parement.

La demande permet les travaux suivants :

- la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15 septembre 2023 au 29 septembre 2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be

